

Association " INTER AIDE "

44, rue de la Paroisse

78000 VERSAILLES

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 31/12/2014

Association « INTER AIDE »

Rapport du commissaire aux comptes
Sur les comptes annuels
Exercice clos le 31 décembre 2014

Aux membres de l'Association,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 décembre 2014 sur :

- *Le contrôle des comptes annuels de l'association « INTER AIDE » tels qu'ils sont joints au présent rapport,*
- *La justification de nos appréciations,*
- *Les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.*

Les comptes annuels ont été arrêtés par le directoire. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I- OPINION SUR LES COMPTES ANNUELS

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit consiste à vérifier, par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes.

Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de l'exercice.

II- JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions de l'article L.823-9 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

III- VERIFICATIONS ET INFORMATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par la loi.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du directoire et dans les documents adressés aux membres de l'association sur la situation financière et les comptes annuels.

Fait à Lille, le 13 mars 2015

Audit & Commissariat AINE & DELDIQUE Associés



Rémy AINE

BILAN
au 31 DÉCEMBRE 2014
en Euros

ACTIF	2014	2013	PASSIF	2014	2013
<u>I - ACTIF IMMOBILISE</u>			<u>I - FONDS ASSOCIATIFS</u>		
IMMO. INCORPORELLES	478,40	1 794,00	RÉSERVES	897 879,24	886 199,15
- Logiciels	2 643,95		- Réserves	453 767,12	
Amortissements	-2 165,55		- Fonds pr lanct nouv programmes	444 112,12	
IMMO. CORPORELLES	0,00		- Fonds pr renouvellement des immo.		
- Matériel de Bureau	35 506,17		EXCEDENT de GESTION	15 313,37	11 680,09
Amortissements	-35 506,17		Sous-Total	913 192,61	897 879,24
IMMO. FINANCIERES	8 776,39	8 906,81			
- Dépôt loyer	8 776,39				
TOTAL I	9 254,79	10 700,81	TOTAL I	913 192,61	897 879,24
<u>II - ACTIF CIRCULANT</u>			<u>II - DETTES</u>		
CREANCES sur les PROGRAMMES	1 109 926,51	1 218 367,07	FONDS DEBIES aux PROGRAMMES	2 129 100,79	2 099 336,08
AUTRES CRÉANCES	27 403,21	49 308,70	DETTES FISCALES & SOCIALES	288 236,69	271 707,53
- Essor	382,70		- Frais dus au personnel	44 165,95	
- Asie Tana - Inter Aide	12 052,65		- Provision congés payés	59 587,64	
- Débiteurs divers	13 536,86		- Organismes sociaux	152 441,82	
- Produits à recevoir	1 431,00		- État	31 388,00	
DISPONIBILITÉS	2 205 664,41	2 013 501,50	- Créditeurs divers	653,28	
- Valeurs mobilières de placement	368 430,40		AUTRES DETTES	29 386,11	28 530,42
- Compte sur livret S.G & livret A	1 186 478,63		- Charges à payer	29 386,11	
- Comptes de dépôt à terme	500 000,00				
- Sté Générale	150 193,77				
- Caisse Euros	392,63				
- Caissses devises	168,98				
TOTAL II	3 342 994,13	3 281 177,27	TOTAL II	2 446 723,59	2 399 574,03
COMPTES DE RÉGULARISATION	7 667,28	5 575,19	COMPTES DE RÉGULARISATION	0,00	
- Charges constatées d'avance	7 667,28				
TOTAL GÉNÉRAL	3 359 916,20	3 297 453,27	TOTAL GÉNÉRAL	3 359 916,20	3 297 453,27



COMPTE DE "RESULTAT"
au 31 Décembre 2014

en Euros

POSTES	Renvois (a)	%	2014	2013
RESSOURCES AFFECTES AUX PROGRAMMES				
Financements programmes reçus sur l'exercice	(1)		5 967 170,42	6 971 007,88
Produits financiers affectés aux programmes	(1)		284 056,75	372 000,00
Financements à recevoir sur dépenses effectuées	(2)		1 109 926,51	1 218 367,07
Financement des dépenses engagées sur exercices antérieurs	(3)		-1 218 367,07	-1 345 439,10
Engagements à réaliser sur subventions reçues	(2)		-2 129 100,79	-2 099 336,08
Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs	(3)		2 099 336,08	1 655 909,96
Total Ressources affectées aux programmes (A)			6 113 021,90	6 772 509,73
CHARGES AFFECTEES AUX PROGRAMMES				
Dép. programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus	(4)		4 238 478,12	4 798 469,00
Impôts et taxes sur personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		11 769,35	12 145,65
Salaires du personnel salarié expatrié (responsables de programmes)	(5)		376 944,21	361 599,60
Indemnités et charges du personnel sous contrat de volontaire	(5)		219 635,14	334 977,77
Charges sociales sur salaires du personnel salarié expatrié (resp.de prog.)	(5)		134 534,28	124 275,34
Total Charges directement imputées aux programmes		81,49%	4 981 361,10	5 631 467,36
Achats	(6)		11 247,14	12 139,09
Services extérieurs	(6)		54 096,63	44 023,77
Autres services extérieurs	(6)		23 494,86	36 785,67
Impôts et taxes s/salaires du person. salarié siège et encadrants (chefs de secteurs)	(7)		49 496,61	62 875,46
Salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		678 065,87	674 925,47
Indemnités et charges du personnel encadrant sous contrat de volontaire	(7)		5 714,89	
Charges sociales sur salaires du personnel salarié au siège et encadrants	(7)		308 220,20	310 282,15
Dotations aux amortissements	(6)		1 315,60	
Total Charges de fonctionnement affectées aux programmes (B) (C)		18,51%	1 131 651,80	1 141 031,61
Charges financières affectées aux programmes	(6)	0,00%	9,00	10,76
Total des Charges affectées aux programmes (A)	(8)	100%	6 113 021,90	6 772 509,73
SOLDE ACTIVITÉ PROGRAMMES			0,00	0,00
Cotisations des membres			225,00	230,00
Produits financiers			18 333,48	17 158,12
Reprise provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement				518,97
RESSOURCES HORS PROGRAMMES			18 558,48	17 907,09
Impôt sur produits financiers			3 044,00	6 227,00
CHARGES HORS PROGRAMMES			3 044,00	6 227,00
Provision pour dépréciation des valeurs mobilières de placement			201,11	
EXCÉDENT NET DE GESTION			15 313,37	11 680,09

(a) Révois figurant sur le tableau "2.3.3 - Répartition ressources et charges programmes 2014" dans l'annexe des comptes.

(B) Ressources financières, ressources et charges locales.

(C) Tenant compte des dépenses faites sur apports locaux (1 332 063 €), le pourcentage des frais de structure s'établit en fait à 13,83 %.

(C) Cette somme englobe 125 926 € de coûts directs des chefs de secteurs sur les programmes.

ASSOCIATION INTER AIDE

ANNEXE DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2014

L'annexe des comptes comprend 3 parties :

- Règles et méthodes comptables ;
- Compléments d'informations relatives au bilan et au compte de "résultat" ;
- Autres informations.

1 - REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux principes généraux d'établissement et de présentation des comptes annuels et notamment :

- le principe de prudence
- la continuité de l'exploitation
- le principe des coûts historiques

Les comptes de l'exercice sont établis conformément aux règlements 99.01 et 99.03 du Comité de la Réglementation Comptable.

1.1 - Changement de méthode

Aucun changement de méthode d'évaluation ou de présentation n'est intervenu au cours de l'exercice.

1.2 – Présentation du compte de "résultat"

La présentation du compte de "résultat" est adaptée à l'activité de l'association. Afin de rendre plus lisible les flux de l'exercice, cette présentation distingue notamment les opérations affectées aux programmes de celles qui le sont indirectement.

Depuis 1999, la présentation du compte de "résultat" a été modifiée pour faire apparaître dans ce compte les flux générés par l'activité de l'association sur l'année, en y reprenant les données des comptes de programmes qui étaient habituellement présentés en annexe.

Ce compte comprend donc en haut de tableau le titre « **Ressources affectées aux programmes** », puis le titre « **Charges affectées aux programmes** », qui donnent un « **Solde Activité Programmes** » qui doit être nul et en bas de tableau les produits financiers et les charges financières donnant un solde financier qui constitue l'excédent de gestion.

- Le titre « **Ressources Affectées aux Programmes** » comprend les financements et produits financiers reçus sur l'exercice, augmentés de ceux à recevoir pour couvrir des charges de l'exercice, diminués de ceux reçus pour couvrir des charges de l'exercice précédent et de ceux qui n'ont pas encore été utilisés sur les programmes, et augmenté du solde de financements non utilisés sur l'exercice précédent.

- Le titre « **Charges Affectées aux Programmes**¹ » comprend toutes les charges imputées aux programmes, réparties en deux sous-titres : d'une part le total des charges directement imputées aux programmes y compris les salaires, indemnités, charges et voyages des responsables de programmes basés sur le terrain, et d'autre part les charges de fonctionnement affectées aux programmes.

¹ Il est important de faire remarquer que le compte de "résultat" n'inclut pas les dépenses effectuées sur financements locaux ou recettes locales des programmes. Ces dépenses, contrôlées par nos équipes directement sur le terrain, reflètent bien cependant une partie des activités de notre association. De ce fait, il en est tenu compte dans le calcul final des pourcentages de dépenses terrain et de frais de structure (voir note (B) du compte de "résultat").

Une présentation du compte de résultat selon la présentation prévue par le code de commerce et le plan comptable général est donnée en annexe au paragraphe 2.2.5.

1.3 - Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont composées de logiciels informatiques comptabilisés à leur coût historique d'acquisition et amortis en linéaire sur 1 an.

1.4 - Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles du siège de l'association sont comptabilisées à leur coût d'acquisition.

Les amortissements sont calculés sur la durée de vie estimée des immobilisations, selon les méthodes suivantes :

- Matériel de bureau : linéaire sur 3 à 7 ans.
- Agencements et installations : linéaire sur 10 ans.
- Matériel informatique : linéaire sur 3 ans.

L'association n'atteint pas les seuils pour appliquer les nouveaux règlements sur les actifs.

Les matériels achetés pour les programmes sont enregistrés dans la comptabilité des programmes. N'appartenant pas à Inter Aide car restant la propriété des programmes et des partenaires locaux, ils ne doivent pas être considérés comme des actifs de l'association et sont donc passés en charges par les envois de fonds.

1.5 - Immobilisations financières

Elles sont constituées du dépôt de garantie sur le loyer des locaux du siège ajusté pour représenter 3 mois de loyer.

1.6 - Créances et dettes sur programmes

Les fonds reçus des financeurs sont enregistrés aux comptes 41, par bailleur de fonds.

Les dépenses effectuées par programmes sont imputées aux comptes 40, ventilés par secteur (Caraïbes, Moza-Wi, Afri-Mad, Asie-Tana et plate-forme au service des secteurs) et pays. Nous avons :

400E2	Haïti
400F1	Mozambique
400F5	Malawi
400G3	Sierra Léone
400G4	Madagascar Rural
400G6	Ethiopie
400G9	Capitalisation agro
400H4	Madagascar Urbain
400H7	Inde
400ZX	Plate-forme

Ces comptes sont également divisés par type de dépense :

40X/20	Envois de fonds sur le terrain
40X/29	Envois VLS
40X/30	Autres transferts
40X/40	Salaires et charges responsables de programmes
	Voyages et assurances animateurs



40X/70	Missions courtes de suivi
40X/80	Frais de lancement et suivi
40X/90	Salaires et charges Europe
40X/91	Charges générales Europe
40X/92	Salaires direction
40X/95	Appui technique
40X/96	Frais de recrutement, mise en place.

Au bilan, figure le solde des fonds reçus des bailleurs de fonds diminués des dépenses effectuées par pays.

La présentation fait apparaître la position comptable des dettes et créances de l'ensemble des programmes, résultant du niveau de dépenses réalisées par rapport aux financements reçus (cf détail par pays §.2.1.3).

Les montants présentés en créances correspondent à un niveau de dépenses cumulées supérieur aux financements reçus (cf. § 2.2.2).

A l'inverse, les montants présentés en dettes correspondent à un niveau de dépenses cumulées inférieur aux financements reçus (cf. §2.2.3).

1.7 - Disponibilités

Les disponibilités figurent au bilan à leur coût d'acquisition. Les valeurs mobilières de placement sont comptabilisées selon la méthode FIFO. Une provision est comptabilisée si la valeur comptable à la date de clôture est inférieure à la valeur d'inventaire qui est égale au cours moyen du dernier mois de l'exercice.

1.8 - Fonds associatifs

Ce poste est constitué par :

- l'excédent ou le déficit de l'exercice,
- les différentes lignes de réserves, constituées par le cumul des excédents/déficits de chacun des exercices, sont mouvementées lors de l'affectation de l'excédent de gestion approuvée par l'Assemblée Générale.

1.9 - Fonds dédiés

Lorsque les financements institutionnels et dons privés reçus n'ont pu être utilisés en totalité au cours de l'exercice, l'engagement d'emploi pris par l'association envers le tiers financeur est inscrit en charges sous la rubrique « Engagements à réaliser sur subventions reçues » et au passif du bilan sous le compte « Fonds dédiés aux programmes ».

Les dons manuels, legs et donations, non préalablement affectés par les donateurs, reçus au cours de l'exercice peuvent être dédiés au financement des programmes au 31 décembre par le service financier sans être forcément affectés à une action précise.

Les sommes inscrites en fonds dédiés sont reprises au compte de "résultat" au cours des exercices suivants, au rythme de la réalisation des engagements, par le crédit du compte « Report des ressources non utilisées des exercices antérieurs ».

Dans le cas où des ressources ne seraient pas dédiées par les bailleurs de fonds ou la direction de l'association, elles sont inscrites en « Ressources hors programmes ».



1.10 – Dettes fiscales & sociales et autres dettes

Il s'agit des charges dues au 31 décembre 2014 et des provisions constituées à la clôture de l'exercice relatives aux factures non reçues des fournisseurs et aux charges de personnel (congrés payés, frais).

1.11 – Ressources affectées aux programmes

Les ressources d'exploitation affectées aux programmes sont comptabilisées au fur et à mesure de leur encaissement. L'éventuelle quote-part non utilisée à la clôture de l'exercice donne lieu au constat d'une charge, en "Engagements à réaliser sur ressources affectées". Inversement, lorsque les dépenses réalisées sont supérieures aux financements reçus, une créance est comptabilisée à la clôture de l'exercice en "Financements à recevoir sur dépenses engagées".

1.12 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature sont valorisées au prix du marché du pays concerné et ne font pas l'objet d'une inscription en comptabilité. Le détail de ces contributions figurent au point 3.4.

1.13 - Subventions

Les subventions reçues des financeurs publics ne sont pas comptabilisées lors de la notification d'attribution de la subvention, mais lors de la réception des fonds, en raison des incertitudes sur le terme des projets et les dépenses qui seront effectivement réalisées. Le montant des subventions attribuées mais non encaissées est mentionné au § 3.2 de l'annexe «engagements hors bilan».

2 - COMPLEMENTS D'INFORMATION RELATIFS AU BILAN ET AU COMPTE DE "RESULTAT"

2.1 – Notes relatives au bilan

2.1.1 - Immobilisations brutes et amortissements

Immobilisations	31/12/2013	Augmentations	Diminutions	31/12/2014
Incorporelles	2 644			2 644
Corporelles	35 506			35 506
Financières	8 907		131	8 776
Total	47 057		131	46 926

Amortissements	31/12/2013	Dotations	Reprises	31/12/2014
Incorporelles	850	1 315		2 165
Corporelles	35 506			35 506
Financières				
Total	36 356	1 315		37 671

Total net	10 701	1 315	131	9 255
------------------	---------------	--------------	------------	--------------



2.1.2 - Echéances des créances et dettes hors programmes

Les créances et dettes hors programmes ont toutes une échéance inférieure à un an à la clôture de l'exercice.

2.1.3 - Créances sur programmes et fonds dédiés aux programmes

Ces postes sont détaillés dans le tableau de la page suivante.



2.1.3 - REPARTITION RESSOURCES & CHARGES PROGRAMMES 2014

	SUBVENTIONS	ENVOIS TERRAIN 20 & 30 (a)	SALAIRES RESP.PROG. 40	VOYAGES RESP.PROG. 50	MISSIONS SUIVIS 60 - 70	SALAIRES C. de S. 80	SALAIRES EUROPE 90 - 95	CHARGES Gales EUR. 91	TOTAL DEPENSES	VARIATION 2014	SOLDE 2013	SOLDE 2014	
												Créances sur les Programmes	Fonds dédiés aux Programmes
Madagascar Urbain	537 740,90	318 320,26	98 486,45	8 242,63	11 123,88	50 870,23	69 202,81	8 866,30	565 112,56	-27 371,66	-154 563,66	-182 952,51	1 017,19
Inde	10 939,87	-11 652,84			107,73				-11 545,11	22 484,98	-22 484,98		
Madagascar Rural	990 858,07	893 092,71	115 033,15	8 752,17	30 081,64	74 047,97	123 379,81	19 149,49	1 263 536,94	-272 678,87	11 531,10	-336 468,39	75 320,62
Ethiopie	1 566 671,13	897 534,56	65 450,54	5 753,20	15 319,40	62 010,75	86 602,37	17 383,82	1 150 054,64	416 616,49	-302 220,79	-65 325,66	179 721,36
Sierra Léone	457 887,80	292 458,86	88 482,78	11 209,23	12 441,21	31 622,47	60 887,45	7 338,72	504 440,72	-46 552,92	95 168,44		48 615,52
Malawi	975 943,93	654 384,29	132 040,42	16 850,16	20 840,43	62 669,66	126 965,61	15 508,70	1 029 259,27	-53 315,34	248 248,88	-135 986,62	330 920,16
Mozambique	540 474,16	397 765,53	57 061,89	15 264,46	11 803,97	29 091,42	76 806,39	9 029,02	596 822,68	-56 348,52	96 881,64	-130 187,09	170 720,21
Haïti	943 974,63	424 453,62	186 327,75	14 040,50	19 850,38	67 357,03	119 875,87	12 887,18	844 792,33	99 182,30	20 815,61	-259 006,24	379 004,15
Subv* dédiées aux Programmes	56 188,81									56 188,81	887 592,77		943 781,58
Programmes INTER AIDE	6 080 679,30	3 866 356,99	742 882,98	80 112,35	121 460,91	377 777,26	663 720,31	90 163,23	5 942 474,03	138 205,27	880 969,01	-1 109 926,51	2 129 100,79
Pgms sociaux INDE gérés par ERIA ASIE TANA - Inter Aide	170 547,87								170 547,87				
TOTAUX	6 251 227,17	4 036 904,86	742 882,98	80 112,35	121 460,91	377 777,26	663 720,31	90 163,23	6 113 021,90	138 205,27	880 969,01	-1 109 926,51	2 129 100,79
Renvois cte de "résultat"	(1)	(4)	(5)	(4)	(4)	(7)	(7)	(6)	(8)		(3)	(2)	(2)
Renvois annexe												2.2.2	2.2.3

(a) Cf détail par nature au point 2.2.4



2.1.4 - Valeurs mobilières de placement

Les plus-values latentes sur les SICAV de trésorerie s'élèvent à € 47.10 au 31 décembre 2014 contre € 193.62 au 31 décembre 2013. Par ailleurs, une provision pour dépréciation de titres de 201.11 euros a été constatée au 31 décembre.

2.1.5 - Comptes de régularisation actif

Les charges constatées d'avance figurant à l'actif du bilan sont liées à la gestion courante de l'association et correspondent à :

Nature des charges	2014	2013
Abonnements	27.05	13.00
Maintenance	440.69	538.67
Loyer photocopieuse	192.99	192.35
Billets d'avion	2 535.46	386.30
Mise à disposition de personnel	4 458.31	4 444.87
Autres	12.78	
Total	7 667.28	5 575.19

2.1.6 - Fonds associatifs et affectation de l'excédent de gestion de l'exercice précédent

En Euros	31/12/13	Augmentations	Diminutions	31/12/14
Autres réserves	453 767.12		-	453 767.12
Fonds pour lancement de nouveaux programmes	403 573.43	40 538.69		444 112.12
Fonds pour renouvellement des immobilisations	28 858.60	-	28 858.60	
Excédent de l'exercice	11 680.09	15 313.37	11 680.09	15 313.37
Total Fonds associatifs	897 879.24	55 852.06	40 538.69	913 192.61

L'Assemblée Générale du 12 avril 2014 a décidé d'affecter l'excédent de gestion de l'exercice 2013, soit 11 680.09 euros, au fonds pour lancement de nouveaux programmes et de transférer sur ce même compte la somme de 28 858.60 euros correspondant au fonds pour renouvellement des immobilisations..

2.1.7 - Charges à payer

Les charges ayant fait l'objet d'une provision au 31/12/14 se décomposent comme suit :

	2014	2013
Congés payés	87 409.11	79 645.63
Honoraires	14 705.55	9 114.00
Autres	33 945.95	19 416.42
Total	136 060.61	108 176.05



2.2 – Notes relatives au compte de "résultat"

2.2.1 – Financements et produits financiers affectés aux programmes reçus en France sur l'exercice

Les financements et produits financiers, reçus sur l'exercice et affectés aux programmes, s'élèvent respectivement à 5 967 170.42 € et 284 056.75 € et sont détaillés, par pays, dans le tableau relatif aux programmes – cf 2.1.3. Ils se répartissent ainsi ²:

- Dons privés :	2 803 600.64 euros soit	44.85%
- Union Européenne :	785 090.24 euros soit	12.56%
- Agence Française de Développement	1 868 380.00 euros soit	29.89%
- Autres financeurs publics	794 156.29 euros soit	12.70%

2.2.2 – Financements à recevoir sur dépenses effectuées

Les financements à recevoir sur dépenses effectuées s'élèvent à 1 109 926.51 € et correspondent à la contrepartie des « Créances programmes » figurant au bilan.

Ils concernent des programmes pour lesquels l'association a effectué des avances de trésorerie pour financer les dépenses engagées au cours de l'exercice.

Les programmes concernés ont fait l'objet de demandes et/ou d'accord de financement auprès des bailleurs de fonds dont les versements étaient à recevoir à la date de la clôture et dont certains ont été reçus depuis.

Compte tenu des sommes à recevoir, le directoire de l'association estime que le risque de non recouvrement de ces créances ne nécessite pas la constatation d'une provision pour risque.

2.2.3 – Engagements à réaliser sur financements reçus

Ils correspondent au solde des financements reçus, non encore engagés sur des actions du pays d'intervention, à la date de clôture des comptes et s'élèvent à 2 129 100.79 €. Ce montant est mentionné dans le poste « Fonds dédiés » inscrit au passif du bilan.

2.2.4 – Détail du poste dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus

La ligne « Dépenses programmes engagées au cours de l'exercice sur financements reçus » se décompose de la façon suivante :

Envois de fonds		3 362 865.36
Achats et services faits en France pour le terrain		<u>674 039.50</u>
	Sous-Total	€ 4 036 904.86
Voyages et assurances responsables de programmes	€	80 112.35
Missions de suivi	€	<u>121 460.91</u>
	TOTAL	€ 4 238 478.12

Le détail de ces montants par pays est indiqué dans le tableau relatif aux programmes figurant au point 2.1.3.

² En tenant compte des 1 332 063 € d'apports locaux (recettes et subventions locales et contributions volontaires en nature), les pourcentages se répartissent ainsi : 52.71 % de dons privés, 10.35 % de financements de l'Union Européenne, 24.64 % de l'Agence Française de Développement et 12.30 % d'autres financeurs publics.

2.2.5 - COMPTE de "RESULTAT" : Présentation standard

	Imputé aux programmes	Hors programmes	TOTAL 2014	TOTAL 2013
PRODUITS d'EXPLOITATION				
Subventions publiques	3 447 626,53		3 447 626,53	3 655 062,84
Cotisations		225,00	225,00	230,00
Autres produits	2 411 103,33		2 411 103,33	3 188 873,01
+ Report de Ressources non utilisées des exercices antérieurs	2 099 336,08		2 099 336,08	1 655 909,96
- Engagements à réaliser sur ressources affectées	-2 129 100,79		-2 129 100,79	-2 099 336,08
Total I	5 828 965,15	225,00	5 829 190,15	6 400 739,73
CHARGES d'EXPLOITATION				
Achats	11 247,14		11 247,14	12 139,09
Autres charges externes	4 316 069,61		4 316 069,61	4 879 278,44
Impôts, taxes et versements assimilés	61 265,96		61 265,96	75 021,11
Salaires et traitements	1 280 360,11		1 280 360,11	1 371 502,84
Charges sociales	442 754,48		442 754,48	434 557,49
Dotations aux amortissements et provisions	1 315,60		1 315,60	
Total II	6 113 012,90	0,00	6 113 012,90	6 772 498,97
Résultat d'Exploitation (I - II)	-284 047,75	225,00	-283 822,75	-371 759,24
PRODUITS FINANCIERS				
Produit net sur cessions de VMP		1 683,43	1 683,43	3 204,27
Autres produits financiers	284 056,75	16 650,05	300 706,80	385 953,85
Reprise sur provisions			0,00	518,97
Total III	284 056,75	18 333,48	302 390,23	389 677,09
CHARGES FINANCIERES				
Autres charges financières	9,00		9,00	10,76
Dot° aux provisions pour dépréciation des VMP		201,11	201,11	
Total IV	9,00	201,11	210,11	10,76
Résultat financier (III - IV)	284 047,75	18 132,37	302 180,12	389 666,33
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
Total V	0,00	0,00	0,00	0,00
Résultat exceptionnel V	0,00	0,00	0,00	0,00
Impôt sur les sociétés		3 044,00	3 044,00	6 227,00
EXCEDENT (ou insuffisance)	0,00	15 313,37	15 313,37	11 680,09



3 – AUTRES INFORMATIONS

3.1 – Effectifs au 31/12/2014

Effectifs (sans pondération pour temps partiels)

Cadres	42
Employés	0

L'association emploie également 12 volontaires.

3.2 - Engagements hors bilan

Engagements donnés

Il n'existe pas d'engagements donnés à la date de clôture.

Les engagements de départ à la retraite ont été estimés et provisionnés.

Engagements reçus

Au 31 décembre, le montant total des subventions restant à recevoir au cours des 3 à 4 prochaines années sur les contrats signés avec les bailleurs publics et privés, s'élève à 7 311 763 euros. Compte tenu des incertitudes importantes sur le terme des projets et les dépenses réelles qui seront effectivement réalisées, ce montant n'a pas fait l'objet d'une comptabilisation.

Les engagements reçus de donation d'usufruit ne sont pas comptabilisés compte tenu de l'écart potentiel entre l'évaluation initiale et les montants réellement perçus. En conséquence, les versements d'usufruit sont inscrits en produits lors de leur réception en banque.

3.3 – Dépenses réalisées sur recettes et financements locaux³

Les dépenses sur recettes et financements locaux enregistrées au cours de l'exercice dans les comptabilités terrain des programmes concernés s'élèvent à 187 468 euros et se décomposent comme suit :

Pays	Financements locaux	Recettes locales	Dépenses	
			s/financements locaux	s/recettes locales
Haïti		3 921		3 921
Madagascar Rural	14 953	18 951	14 953	18 951
Madagascar Urbain				
Ethiopie	11 145	310	11 145	310
Malawi		17 712		17 712
Mozambique		8 053		8 053
Sierra Léone	104 732	7 691	104 732	7 691
TOTAL	130 830	56 638	130 830	56 638
		187 468		187 468

³ Il n'est pas tenu compte ici des recettes et financements locaux enregistrés dans les comptabilités des partenaires (596 513 €).

3.4 – Contributions volontaires en nature

Les contributions volontaires en nature valorisées au prix du marché local, sont constituées comme suit :

- économie sur billets d'avion achetés en France :	€	41 116
- dons en nature par des organismes locaux et contribution des bénéficiaires	€	506 966

3.5 – Droit individuel à la Formation

Le nombre total d'heures acquit par le personnel au titre du droit individuel à la formation s'élève à 2 800 heures.

3.6 – Rémunération des trois plus hauts cadres dirigeants

Le montant n'est pas communiqué car cela aboutirait à individualiser la rémunération.

3.7 – Fiscalité

Inter Aide est une association humanitaire (organisme d'intérêt général). Inter Aide organise et contrôle à partir de la France les programmes qu'elle a initiés. Elle a une activité non lucrative au bénéfice des personnes en situation de grande précarité. A ce titre l'association n'est pas soumise aux impôts commerciaux.

3.8 – Autres informations

Les autres points prévus par le Code de Commerce et le Plan Comptable Général sont non applicables ou non significatifs.

